



DÉCLARATION DE REVENUS CONCERNANT UN RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE CHÔMAGE

- À titre de fiduciaire d'une fiducie régie par un régime de prestations supplémentaires de chômage, vous devez remplir et soumettre ce formulaire dans les 90 jours suivant la fin de l'année d'imposition. L'année d'imposition de la fiducie est l'année civile.
Remarque : Il incombe au fiduciaire chargé de produire cette déclaration de recueillir et de déclarer les renseignements requis même s'il n'agit pas comme administrateur du régime de prestations supplémentaires de chômage.
- Si le régime n'est pas enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* durant sa période d'existence ou des opérations durant l'année d'imposition, il est possible que le revenu soit assujéti à l'impôt. Pour déclarer un revenu imposable ou pour déduire le crédit d'impôt de la partie XII.2, remplissez la *Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies – T3*. Vous pouvez vous procurer la publication T4013, *T3 – Guide des fiducies* et la *Trousse des formulaires T3 des fiducies* sur notre site Web à www.arc.gc.ca.
- Envoyez la déclaration remplie au Centre de technologie d'Ottawa, 875, chemin Heron, Ottawa ON K1A 1A2.
- Nous pourrions vous imposer des pénalités si vous produisez cette déclaration en retard. Nous imposons des intérêts aux taux prescrits sur tout montant impayé.

S'agit-il d'une déclaration modifiée? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Est-ce la première année pour laquelle une déclaration est produite? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Nom du régime		Numéro de compte (si un numéro lui a été attribué) T	
Nom du fiduciaire qui produit cette déclaration		Numéro d'agrément du régime	
Adresse postale du fiduciaire			
Adresse où les livres de la fiducie sont tenus (si elle diffère de l'adresse ci-dessus)			
Nom des autres fiduciaires		Province ou territoire de résidence du régime	
Indiquez la date où la fiducie :		Déclaration pour l'année d'imposition	
a été créée (date d'entrée en vigueur de l'agrément)		a cessé d'exister	
▶ Année Mois Jour		▶ Année Mois Jour	

Impôt prévu au paragraphe 207.1(5) sur les accords conclus en vue d'acquérir des actions

- Remplissez le formulaire T2000, *Calcul de l'impôt pour les accords en vue d'acquérir des actions*, si l'association a conclu un accord (sauf un accord en vue de l'achat ou de la vente, par elle, d'une option cotée à une bourse de valeurs désignée) en vue d'acquérir des actions du capital-actions d'une société (autrement que de la société) à un prix pouvant différer de leur juste valeur marchande au moment de l'achat.
- Inscrivez le montant calculé sur le formulaire T2000 à la ligne 1 ci-dessous et joignez le formulaire T2000 dûment rempli à cette déclaration.

Impôt sur les accords conclus en vue d'acquérir des actions 241 _____ 1
Inscrivez ce montant à la ligne 2.

Sommaire de l'impôt ou du remboursement

Impôt en vertu du paragraphe 207.1(5) sur les accords conclus en vue d'acquérir des actions (ligne 1)	140	_____	2
Moins : Acomptes provisionnels	010	- _____	3
Solde dû ou remboursement (ligne 2 moins ligne 3)	090	= _____	4
Généralement, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée ni remboursée.			
	095	• _____	5

Paiement : Joignez un chèque ou un mandat à l'ordre du Receveur général. N'envoyez pas d'argent comptant.

Attestation

Je, _____, de _____
(Nom en lettres moulées) (Adresse)

atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature du fiduciaire ou d'un dirigeant de la société de fiducie Titre ou poste si le fiduciaire est une société

Numéro de téléphone Date